



Associazione Campeggiatori Itineranti



Sede operativa: Via Ottavio Assarotti 9/b - 00135 Roma - Tel/fax. 0695060658 / 891

Sede Legale : via di Castel di Leva 371, 00134 Roma

Règlement intérieur de l'EURO CC 2011.

1. Les bulletins d'inscriptions sont traités dans l'ordre de leur arrivé et seront confirmés avec le paiement correspondant. Nous invitons donc les clubs d'anticiper ces besoins.

Pour des raisons d'organisation des visites le nombre maximum des équipages sera limité à 1.000. Dîner de gala et visite de Ostia Antica en option. Prolongation limitée a 375 équipages.

2. Les inscriptions se font obligatoirement par le biais des Clubs.
Règlement par virement bancaire global sur le compte bancaire suivant :

Compte : ASSOCAMPI – Associazione Campeggiatori Itineranti – Unicredit Banca di Roma- Agenzia di Spinaceto (01700)

Code IBAN : IT 80 Y 02008 05223 000400703359 – Code SWIFT UNCRITM174A

Date limite d'inscription : **le 15 Mars 2011**

3. Tout bulletin d'inscription incomplet, ou non accompagné du règlement intégral, ou parvenu après la date limite d'inscription ne sera pas pris en compte.
4. Tout désistement:
La manifestation aura lieu avec une participation minimum de 700 campingscars et / ou 1400, confirmés à la date du 15 Mars 2011.
Étant donné la complexité de l'organisation et les coûts importants qui seront avancés par Assocampi à faveur des participants, une pénalité est prévu pour les défections. La pénalité sera appliquée sous les formes suivantes:
A) Rétenion de 10% du total payé pour les demandes de défection présentées à la date du 15 mars 2011.
B) Rétenion de 50% du total payé pour les demandes de défection présentées du 16 mars au 15 avril 2011.
C) Rétenion de 100% du total payé pour les demandes de défection présentées après le 15 avril 2011.

Toutefois, si le total des défections de points réglementés B) et C) ne dépasse pas 10% des adhésions confirmées à la date du 15 mars 2011 (le pourcentage historique des annulations de EUROCC dans les dernières années a été de 6-8%) une déduction de 30% du total payé sera en vigueur.

Les clubs auront la possibilité de remplacer un équipage par un autre (inscription, repas et prolongation) après avoir informé les organisateurs.

5. Toute exclusion, décidée par le comité d'organisation (mauvaise conduite, chien divaguant, etc...) ne donnera droit à aucun remboursement.
6. Les équipages devront arriver sur le site le 08 juin entre 9h et 21h et le 09 juin entre 9h et 18h. Dans la mesure du possible ils seront regroupés par club.
7. Les participants qui par négligence, omission ou retard, ne se présentent pas au rendez-vous fixé pour la visite n'auront aucune occasion de la récupérer.
8. Pas de branchement électrique prévu. Par sécurité il est interdit d'allumer des feux (barbecue), jouer au ballon, déplacer les véhicules et effectuer toute action qui pourrait être dangereuse pour les participants. Pour toute question, s'adresser au comité organisateur.
9. Les chiens doivent être tenus en laisse, et amenés sur les endroits réservés. Les « crottes accidentelles » devront être ramassées dans des sacs et mises à la poubelle. Ces mêmes chiens sont interdits dans les bâtiments et les moyens de transport collectifs. Les contrevenants seront rappelés à l'ordre et exclus en cas extrême.

10. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, dégradations ou accidents de tout type qui pourraient survenir sur le site ou au cours des prolongations.

11. Chaque équipage participant recevra à l'adresse indiqué sur le bulletin d'inscription une enveloppe avec tous les renseignements nécessaires pour l'arrivée à destination et aussi un carton indiquant la zone de stationnement prévue. Ce carton devra impérativement être affiché sur le pare brise du véhicule avant l'arrivée sur place. Chaque conducteur devra se conformer aux directives des placeurs.

12. En cas de non réception de ce courrier après le 15 mai veuillez contacter le secrétariat de Assocampi :
Mario Fornaiolo 0039-06 55281054 – [E-mail](#)

13. Avec l'inscription et le paiement, chaque équipage accepte le présent règlement intérieur de L'EUROCC 2011.